

Compte rendu AG de l'EPUMT du 2 mars 2025 à Viane

Culte :

Le pasteur Jean-Louis Prunier invite à la louange avec le chant « Je louerai l'Eternel »

Lecture de l'Evangile de Jean au chapitre 14 les versets 1 à 6.

L'Assemblée générale annuelle est bien évidemment un moment pour parler des problèmes et enjeux de la paroisse mais c'est aussi se souvenir pourquoi nous sommes ensemble. Le rôle de l'Eglise est de guider, de servir de phare. Le guide nous l'avons : « Je suis le chemin et la vie », le but c'est le Royaume. Gardons donc à l'esprit dans nos débats et échanges pour quoi et pour qui nous faisons cette assemblée générale.

Lecture Confession de foi. Chant et collecte.

Le Président de l'EPUMT, Frédéric Chabbert souhaite la bienvenue à tous et propose de désigner les membres du bureau de l'assemblée.

*** Désignation du bureau**

Le bureau de l'assemblée générale est constitué comme suit :

Président : Frédéric Chabbert,

Secrétaire : Myriam Schoenenberger

Scrutateurs : Philippe Calvayrac et Jean-Philippe Suc

L'assemblée générale est composée de 37 présents, 31 représentés soit 68 votants.

*** Approbation du compte-rendu de l'AG du 20 octobre 2024**

Frédéric rappelle que nous avons organisé 3 assemblées générales en 2024 la dernière s'est tenue le 20/10/2024.

Le compte-rendu a été mis à disposition des membres sur le site.

Il rappelle le sens des votes concernant les décisions sur nos immeubles.

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 20 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

*** Rapport 2024**

Cultes ordinaires : le rythme n'a pas changé bien que nous n'ayons pas de pasteur. La Sainte-Cène est célébrée à tous les cultes.

1er dimanche : Culte à 10h30 à Viane

2ème dimanche : Culte à 10h30 à Brassac

3ème dimanche : Culte à 10h30 à Vabre

4ème dimanche : Culte à 10h30 à Lacaune

5ème dimanche : Culte unique à 10h30 en général à Gijounet.

3 cultes à la maison de retraite de Saint-Pierre-de-Trivisy (avec le pasteur Nadine PY)

Culte de la Pierre Plantée

La jeunesse : 1 seul enfant Nathan Escande qui réalise son catéchisme avec l'Eglise libre.

Le Consistoire organise des rencontres EB et KT mais aucun jeune de la Montagne n'y participe. Nous ne sommes pas la seule paroisse dans cette situation puisque le dernier week-end consistorial a été annulé faute de participants.

La vie paroissiale

Les réunions du Conseil presbytéral ont lieu chaque dernier mardi du mois à Brassac. Deux conseillers presbytéraux participent aux 3 réunions annuelles du Conseil de consistoire (Frédéric est trésorier, Nadine Py secrétaire et la présidence est assurée par M. Monchalin.

Les fêtes de paroisse ont eu lieu à Vabre et à Viane ; la reconnaissance du CP le 29 septembre à Gijounet.

Actes pastoraux 2024

Baptêmes : 2 (1 Vabre et 1 Pierre Plantée)

Mariage : 1 à Vabre

Services funèbres : 19 dont 12 membres de la paroisse

* Bilan financier 2024 et affectation des résultats

La trésorière commente le bilan financier 2024.

Les comptes 2024 révisés le 14 février et arrêtés en CP du 18 février 2025 présentent un résultat déficitaire total de 110 329.81 € (-125.81 € en ordinaire et – 110 204 € en exceptionnel).

Déficit en ordinaire : le budget prévisionnel 2024 a été voté en équilibre. Au réel nous avons donc un léger déficit de 125.81 €.

Déficit en exceptionnel : il provient des versements à la région au titre de la solidarité sur le legs Balfet (584 767.12 € encaissé en 2023) : 10% à destination du fonds immobilier (58 477 €) et 51 727 € à la réserve du titre B.

Détail des comptes ordinaires :

Les recettes 2024 sont en légère baisse par rapport à 2023 (- 3 020 €) :

Les dépenses 2024 sont en légère baisse par rapport à 2023 (- 1 743 €)

- 4 921 € pour nos contributions : la contribution régionale 2024 (ramenée à 60 000 €) a été versée en totalité + le reliquat de 2023 de 7 700 €.

+ 4 896 € pour nos dépenses dans les temples (électricité, gaz, fioul, assurance, maintenance)

Le réviseur des comptes a préconisé dans son rapport la mise en place dans chaque lieu de culte d'un carnet à souches pour enregistrer les collectes en espèces. L'ensemble des bordereaux de l'année seront collationnés dans un journal de caisse.

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier approuvé par le Conseil presbytéral, et du rapport du réviseur du 14/02/2025, approuve, à l'unanimité, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés. »

La Trésorière présente la proposition d'affectation des résultats 2024 :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Affectation	Solde au 1 ^{er} janvier 2025
Immobilier	646 048.34 €	- 110 204.00 €	535 844.34 €
Ordinaire	6 223.40 €	- 125.81 €	6 097.59 €
			541 941.93 €

« L'assemblée générale constate l'existence d'un déficit de 110 329.81 € et suivant la proposition du Conseil presbytéral, décide, à l'unanimité, de l'affecter pour :

- **110 204.00 € en réserve immobilière ;**
- **125.81 € en réserve pour le projet associatif »**

* Echanges

En préambule, Frédéric souhaite que l'aspect financier ne soit pas le seul moteur de nos décisions.

- **Vie de l'Eglise** : à partir de juin 2025 il ne restera que deux postes pourvus sur dix pour tout le consistoire, occupés par les pasteurs Nadine Py à Albi et Jean-Pierre Nizet dans le Lauragais.

Cultes

Cette situation va impacter l'organisation des cultes et nous serons peut-être amenés à proposer plus souvent des cultes en vidéo. Le culte qui est retransmis en direct est en général celui d'Albi. Il faudra être attentif à la qualité de la sonorisation de ces retransmissions. Une organisation est à mettre en place pour que plusieurs personnes soient en capacité d'organiser ces retransmissions dans nos différents temples.

L'organisation d'un culte consistorial 1 fois par mois tournant dans chaque paroisse est à l'étude au consistoire.

Etudes bibliques : le pasteur Françoise Pujol et Nicole Drillaud proposent de reprendre les études bibliques à partir du printemps, tous les 15 jours dans des lieux à définir (chez un paroissien ou dans les locaux de l'Eglise) à un horaire à convenir.

Echo : on a changé d'imprimeur, les nouveaux rédacteurs sont les bienvenus.

Autre sujet : en l'absence de pasteur les visites, volet pourtant prioritaire de notre projet de vie, ne peuvent pas être assurées. Si les études bibliques redémarrent, il faudra proposer aux personnes isolées d'y participer et s'organiser pour les réunir.

Suite au départ du pasteur Magali Schwartz qui assurait l'aumônerie des hôpitaux, une personne de l'Armée du Salut devrait reprendre cette charge.

- Orgue de Viane

Sur les 3 dernières années, plusieurs concerts ont été organisés sur l'orgue de Viane.

L'organiste Pierre Barthes a proposé de lui adjoindre un nouveau jeu.

Le devis s'élève à 26 400 € et comporte la construction de 42 tuyaux en bois pour 12 000,00 €, la construction d'un sommier et pièces gravées, rateliers et supports, la fourniture d'éléments électriques et la main d'œuvre.

Cet aménagement doit s'entendre comme la possibilité d'organiser des concerts plus nombreux en partenariat notamment avec l'association « Les amis de l'orgue de Lacane ». C'est une ouverture supplémentaire du Temple aux activités culturelles.

Il n'existe pas de financement régional pour ce type de projet. Il est possible de lancer une souscription.

Christophe Drillaud indique que le sommier sera placé derrière l'orgue et sera déplaçable et que les tuyaux rajoutés en bois ne posent pas de problème de sonorité par rapport aux tuyaux actuels en métal et qu'il fait toute confiance au facteur d'orgue pour réaliser cet aménagement.

Les membres de l'AG sont invités à se prononcer à bulletin secret sur la réalisation de cette extension de l'orgue de Viane.

Résultat du vote :

« L'assemblée générale de l'Eglise protestante unie de la Montagne du Tarn réunie le 2 mars 2025 à Viane avec 52 voix pour, 12 voix contre, 3 bulletins blancs et 1 abstention :

- **accepte la mise à niveau de l'orgue du temple de Viane pour un montant de 26 400€.** »

- Immeubles

Le président fait un compte-rendu rapide de la tournée de la Commission Régionale des Immeubles qui est venue visiter nos bâtiments et qui a participé à un conseil presbytéral.

Les messages portés par la CRIm sont les suivants :

- L'immobilier d'une paroisse doit être adapté aux besoins de celle-ci pour son objet cultuel.

- La Région Sud-Ouest manque de pasteurs mais lorsqu'ils sont présents il est préférable de les accueillir dans un presbytère propriété de l'association cultuelle.
- La Région accompagne par des financements la rénovation des bâtiments.

Les travaux à engager :

- Temple de Brassac : 10 500€ (murs), 2 600€ (tribune)
- Temple de Vabre : 9 000€ (travée, porte, enceinte)

Les travaux engagés sur le temple de Lacaune seront réalisés cet été

- Clocher du temple de Lacaune : 1 500€
- Intérieur du temple de Lacaune : 24 100€

Avant de réaliser la fermeture du clocher, les bonnes volontés sont les bienvenues pour évacuer les fientes accumulées sur le plancher.

La réalisation des travaux de peinture nécessitera de démolir le sas en bois situé à l'entrée du temple. Il est proposé dans un premier temps de ne pas le reconstruire.

- Ventes

- Le presbytère de Brassac a fait l'objet d'une évaluation entre 90 000 et 95 000€.
Après négociation, les locataires ont fait une proposition d'achat à 80 000€. Ils sont prioritaires. Quatre demandes de visite ont été déposées. Une autre évaluation a été réalisée entre 80 000€ et 90 000€.

L'avis de la CRIIm : il faut le vendre mais avec un bémol. Si on accueille un pasteur il vaut mieux avoir un local dont est propriétaire (en cas de location, ce sera considéré comme un avantage en nature pour le pasteur avec une conséquence fiscale).

Où va-t-on loger le pasteur si le presbytère est vendu ?

D'autres solutions peuvent s'étudier au niveau du consistoire : poste partagé où des presbytères sont libres, il faudra alors disposer d'un bureau.

L'assemblée générale doit décider à bulletin secret de réaliser la vente à 80 000€ ou de faire appel à une agence immobilière.

Résultat du vote :

« L'assemblée générale de l'Eglise protestante unie de la Montagne du Tarn réunie le 2 mars 2025 à Viane avec 54 voix pour, 4 voix contre, 6 bulletins blancs et 4 abstentions :

- accepte la vente du presbytère de Brassac, 2 place Belfortes, au prix de 80 000€,

- mandate M. Frédéric Chabbert, Président, avec possibilité de substitution, à procéder aux démarches pour la cession de ce bien. »

- Les bâtiments situés à Brassac issus du legs Guiraud ont été évalués à 60 000€ pour la maison 40 000€ pour les garages. Une proposition d'achat a été faite pour la seule partie garage à 15 000€.

Pour la maison, tout l'intérieur est à refaire. Elle est classée en G. Elle est pleine de meubles. La partie garage a du potentiel mais il sera difficile de vendre la maison sans les garages.

Le conseil presbytéral propose de faire appel à une agence immobilière pour réaliser la vente. Un vide-maison sera organisé au printemps.

L'assemblée générale doit se prononcer, à bulletin secret, sur la mise en vente des bâtiments du legs Guiraud et le choix de faire appel à une agence immobilière.

Résultat du vote :

« L'assemblée générale de l'Eglise protestante unie de la Montagne du Tarn réunie le 2 mars 2025 à Viane avec 64 voix pour, 0 voix contre, 1 bulletin blanc et 3 abstentions :

- accepte la mise en vente des bâtiments du legs Guiraud à Brassac, 30 avenue du Sidobre et chemin de la Catalanié,

- accepte de contractualiser avec une agence immobilière,

- mandate M. Frédéric Chabbert, Président, avec possibilité de substitution, à procéder aux démarches pour la cession de ces biens.»

- Projet de Lavergne

Le président rappelle que lors de la précédente assemblée générale aucune majorité ne s'est dégagée pour le projet de Lavergne entre la vente, la rénovation partielle ou complète du bâtiment.

Le projet de rénovation complète a été chiffré à 500 000€.

Le bâtiment a été évalué à 120 000€.

Le conseil presbytéral propose de créer un groupe pluripartite pour réfléchir au devenir de Lavergne avec l'accompagnement du cabinet d'études Up !.

Cette société a déjà travaillé au chiffrage de la réhabilitation présenté à l'assemblée générale d'octobre 2024. Le coût de l'accompagnement s'élève à 12 900 €.

Si la réflexion débouche sur un projet avec travaux accepté en assemblée générale, la société Up ! pourra assurer la prestation de maîtrise d'œuvre à hauteur de 12% de 500 000€.

Il est nécessaire de réaliser dès à présent des travaux de réparation de la toiture pour que le bâtiment ne s'abîme pas plus.

L'assemblée générale doit accepter ou refuser, à bulletin secret, la création d'un groupe de réflexion pour le devenir de Lavergne accompagné par la société Up !

Résultat du vote :

« L'assemblée générale de l'Eglise protestante unie de la Montagne du Tarn réunie le 2 mars 2025 à Viane avec 37 voix pour, 22 voix contre, 6 bulletins blancs et 3 abstentions :

- accepte l'accompagnement du cabinet Up! pour mener une réflexion sur le devenir du presbytère de Lavergne. »

*** Budget 2025**

En fonctionnement courant, le budget est présenté en équilibre : Recettes = dépenses = 92 900 € en légère diminution par rapport au réalisé 2024 (94 500 €).

En dépenses :

- Pour les Temples : un total de 8 300 €
- Pour les autres immeubles (presbytères et maison Guiraud) : 8 400 €
- Ligne contributions pour un montant de 64 500 € qui se décompose comme suit :
 - 62 000 € de cible 2025
 - 1 970 € de contribution au consistoire et
 - 530 € de contribution à l'ASEMEPUDF

En recettes :

- Offrandes nominatives : 59 000 € (on reste sur le réalisé 2024)
- Collectes : 8 900 € (9 888 € en 2024)

- Activités : montant des recettes reconduites

Pour les lignes exceptionnelles :

Les travaux inscrits font suite aux décisions votées tout au long de cette assemblée soit 92 177 €.

L'équilibre est réalisé avec d'une part la vente du presbytère de Brassac et un prélèvement sur nos réserves (535 844 € au 01/01/2025).

Si la vente des bâtiments issus du Legs Guiraud est réalisée dans l'année, la recette correspondante viendra diminuer le prélèvement sur les réserves lors de l'affectation du résultat en 2026.

D'autres recettes exceptionnelles pourraient abonder le budget puisqu'il manque encore autour de 100 000 € sur le legs Balfet (titres étrangers dont la vente est plus longue). Le notaire nous a également informé que le montant de 100 000 € réservé sur le legs Balfet pour l'Oncopole a été refusé par la préfecture de Haute Garonne et l'EPUMT va donc recevoir 50 000 € de plus (l'autre moitié revenant à la paroisse de Mazamet).

L'assemblée générale est appelée à se prononcer sur le projet de budget 2025

Résultat du vote :

« L'Assemblée générale, avec 67 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le budget 2025, proposé par le Conseil presbytéral. »

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée.

Mme Nelly Barthes, présidente du Musée du Protestantisme informe que le colloque des musées protestants sera accueilli à Ferrières du jeudi 24 au lundi 28 avril 2025. Elle invite tous les paroissiens à participer aux animations organisées à cette occasion : concert, conférences, repas, culte à Lacane et fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation de l'évènement.

Avant de nous séparer, le pasteur Jean-Louis Prunier nous invite à la prière et prononce la bénédiction.

Le secrétaire de l'AG
Myriam Schoenenberger

Le président de l'AG
Frédéric Chabbert

Le président du CP
Frédéric Chabbert



[illegible]